

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – BRÉSIL*

Suite à la stratégie de réouverture publiée par le gouvernement français, seules les personnes pouvant justifier d'un schéma vaccinal complet peuvent voyager au Brésil sans motif impérieux.

- Les voyageurs doivent fournir un document attestant de la réalisation d'un **test RT-PCR négatif effectué moins de 72 heures avant l'embarquement**. Dans le cas d'un vol avec correspondances ou escales où le voyageur resterait dans une zone réglementée de l'aéroport, la période de soixante-douze heures sera prise en compte pour l'embarquement relatif à la première étape du voyage. Ce test devra avoir été réalisé par un laboratoire reconnu par les autorités de santé du pays d'origine du voyageur. Ce document devra être rédigé en anglais, en portugais ou en espagnol.

Tout enfant de moins de douze ans, voyageant avec un adulte présentant un document attestant de la réalisation d'un test RT-PCR négatif effectué moins de 72 heures avant l'embarquement, est dispensé de présenter ce document.

- Les voyageurs devront remplir une déclaration de santé du voyageur (DSV) qui sera à présenter sous format imprimé ou de façon numérique ([accessible à partir du lien suivant en portugais, en espagnol et en anglais](#)) dans laquelle le voyageur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur pendant tout son séjour au Brésil. Cette Déclaration devra avoir été remplie moins de 72 heures avant l'embarquement pour pouvoir être recevable.

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

- **Fournir un certificat de vaccination justifiant un schéma vaccinal complet.**

Pour les mineurs de plus de 12 ans et de moins de 18 ans non vaccinés, fournir le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou le résultat d'un test antigénique négatif de moins de 48h.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport la déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19,

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/128818/1027367/file/19-07-2021-engagement-sur-l-honneur-rouge.docx>

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](#).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.